

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 8 octobre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 30 septembre 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-Francis, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MONELLS Christophe, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, , GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés : Monique MORELL ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/07/16 : Envoi dématérialisé des convocations au Conseil Municipal

Matière : **Affaires générales**

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les obligations en termes de convocation aux assemblées délibérantes évoluent.

Désormais, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée est la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse (article L.2121.-10 du CGCT).

Afin d'être conforme à ces nouvelles dispositions, la commune a souscrit auprès de la société Berger Levrault une application de cabinet numérique.

Concrètement, cette application permet de dématérialiser l'ensemble du processus des documents du conseil municipal et permet de suivre les courriels envoyés et de s'assurer que les destinataires ont bien reçu, dans les délais impartis, leur convocation. **Horodaté, chaque pli électronique peut être suivi.**

La mise en œuvre de la dématérialisation à travers l'implémentation de ce nouvel outil sera aussi l'occasion pour les services de repenser leurs méthodes de travail. Ainsi, par exemple, pour la direction générale des services en charge de la préparation et de l'envoi des convocations, la dématérialisation aura l'avantage de limiter les tâches rébarbatives comme les photocopies de tous les documents nécessaires à chaque séance. Avec 29 élus, soit autant de convocations et de rapports de présentation, cela représente un gain de temps non négligeable ainsi que des économies de papier qui sont intéressantes tant pour les finances communales qu'en matière de développement durable.

Il vous a été adressé par voie dématérialisée une présentation de ce nouvel outil.

Information au Conseil Municipal – Ne nécessite pas de vote

Pièce Annexée :

Présentation du cabinet numérique – Envoi dématérialisé